

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 9 (1947-1950)

Heft: 2

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications

présentées à la Société en 1948

1197. — *Séance du 15 janvier 1948.*

Histoire de Céligny (avec projections lumineuses), par M. Guillaume FATIO.

Voir son Histoire de Céligny en préparation.

1198. — *Séance du 29 janvier 1948 (Assemblée générale).*

Rapport du président (M. Paul-F. GEISENDORF), du trésorier (M. Noël GENEQUAND) et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE).

Les fouilles d'Entremont près d'Aix-en-Provence. Une capitale et un art indigène celto-ligures avant la conquête romaine (avec projections lumineuses). Par M. Robert AMBARD, directeur des fouilles.

Une douzaine de têtes, quelques torses, deux paires de cuisses, une trentaine de fragments de bras, un bas-relief, tel est l'apport plastique du site d'Entremont, près d'Aix-en-Provence, pour les années 1943, 1946 et 1947. Dès l'abord, plusieurs constatations s'imposent : ces fragments participent à la fois à l'art funéraire et à la représentation humaine idéaliste et réaliste. Jusqu'à maintenant on n'a pu relier les bras à leur buste ou à leurs mains ni reconstituer une seule statue complète. Les têtes retrouvées forment deux groupes : les têtes vivantes et les mortes. Les premières tendent au portrait : cheveux bouclés différemment ou ondulés, pomme d'Adam proéminente, etc. En revanche les sept têtes mortes (qui se caractérisent par les paupières mi-fermées ou par les yeux exorbités aux paupières closes) se différencient seulement suivant l'âge et le sexe. En outre, une main est posée sur chacune d'entre elles, sénile sur une tête de vieillard, féminine sur une tête de femme. M. Ambard explique ainsi ce geste : le défunt, héroïsé, dans l'attitude du repos, pose la main sur le simulacre ou la représentation de la mort, figurée par une tête coupée de même sexe et âge. Cette représentation funéraire, unique jusqu'à présent sous cette forme, peut être rapprochée de la représentation zoomorphe du « Cerbère » de Gênes et de l'animal (lion ou ours) d'Ibérie, qui posent une patte sur une tête morte.

Quelle date assigner à cette plastique ? Celle de la céramique d'importation qu'on a retrouvée, abondante, dans le même site et qui présente des types dont la grande époque de diffusion commence vers le milieu du III^e siècle avant J.-C. Il est en outre possible de tirer quelques indications des historiens et des géographes de l'Antiquité. Ils appellent les populations de cette région tantôt Ligures tantôt Celtoligures tantôt Celtes et aussi Salyens. Comme ils faisaient, une fois de plus, la guerre à leur voisine, la colonie grecque de Massalia (Marseille), cette cité appela à l'aide les Romains qui les vainquirent définitivement en 123. Rome s'annexait le sud-est de la Gaule, de Narbonne à Genève, et fondait Aix-en-Provence. Un auteur ancien écrivait que « la capitale des Gaulois » fut rasée, ses habitants massacrés et la région abandonnée. Il s'agit presque sûrement du site d'Entremont, dont les fouilles montrent que la ville fut créée au milieu du III^e siècle. Pillée et désormais inhabitée, elle vient de révéler son sanctuaire, ses rues se coupant à angles droits, ses maisons de pierre et surtout son admirable art funéraire, barbare et raffiné à la fois, dont le symbolisme, malgré la conception originale d'Entremont, démontre une fois de plus la singulière unité spirituelle des pays traversés par la vieille route des civilisations méditerranéennes : la voie d'Héraklès.

1199. — *Séance du 12 février 1948.*

Lettres inédites de trois beaux-frères : Jean Fazy, Jacques Martin-Fazy et Marc Fazy-Pasteur ; par M. Jean MARTIN.

Paraîtra dans son ouvrage intitulé *Charles Martin, père et fils, 1790-1934*. — Genève, Imprimerie du *Journal de Genève*, 1949.

Le « Printemps », poésies d'amour d'Agrippa d'Aubigné ; par M. Bernard GAGNEBIN.

Voir : Agrippa d'Aubigné : *Le Printemps : l'Hécatombe à Diane*. Avec une introduction de Bernard Gagnebin. — Lille, Giard ; Genève, Droz ; 1948, in-16.

1200. — *Séance du 26 février 1948.*

George Keate et la Suisse (avec projections lumineuses), par M^{lle} Claire-Eliane ENGEL.

Impr. dans *Revue d'histoire suisse*, année 28, 1948, p. 344-365.

« La guerre des blindés », à propos d'un ouvrage récent, par M. Paul-E MARTIN.

Voir *Revue d'histoire suisse*, année 28, 1948, p. 91-96.

1201. — *Séance du 18 mars 1948.*

La Révolution de mars 1848 à Vienne, par M. Hugo de HAAN, avec exposition commentée de quelques documents contemporains.

Utilisant une riche documentation, ainsi que des notes et récits tirés de papiers de famille, M. de Haan s'attache surtout aux trois journées de la révolution viennoise de mars 1848. De Paris, la fièvre révolutionnaire gagne toute l'Europe centrale. En Autriche, les milieux libéraux commencent une campagne de memorandums. Le 12 mars à Vienne, 2000 étudiants se réunissent et, professeurs en tête, vont porter à la Hofburg leurs demandes : liberté de la presse et de la parole, égalité des confessions, participation du peuple au gouvernement. Le lendemain, l'empereur Ferdinand, un être plutôt anormal et faible, leur fait répondre qu'on s'en occupera avec une considération soutenue. Les étudiants décident alors de les porter devant les Etats de la Basse-Autriche réunis ce jour même, mais en y ajoutant trois postulats : garde nationale, union avec l'Allemagne, constitution. Une foule houleuse les suit ; puis tout ce monde accompagne les Etats qui se rendent à la Hofburg. L'agitation et l'excitation augmentent. La troupe tire, faisant deux morts. C'est le signal de la révolution et de l'émeute. A la démarche pondérée et loyaliste des milieux libéraux a succédé, sous l'impulsion des étudiants et la pression de la rue, la poussée révolutionnaire. Metternich est obligé de démissionner. Le 14 et le 15, Ferdinand accorde toutes les demandes. La famille impériale est acclamée par le peuple viennois. Le 25 avril, une constitution pour l'Autriche est promulguée ; et en suite d'une émeute, le 15 mai, le gouvernement accorde que le nouveau parlement sera constituant.

Après des mois mouvementés, le soulèvement du 6 octobre détermine la Cour et le gouvernement à quitter Vienne pour Olmutz. Le 2 décembre Ferdinand abdique ; sur le trône monte son neveu François-Joseph, l'avant-dernier empereur ! Mais les forces réactionnaires prennent en mains le jeune empereur. La Hongrie est reconquise par les armes et à l'aide d'une armée russe. En fin 1851, la restauration de l'absolutisme est accomplie dans toute la monarchie, plus fort qu'avant mais sur des bases plus modernes. Cependant la disparition du système de Metternich est un événement d'importance européenne. M. de Haan conclut : si la révolution libérale, sociale et nationale de 1848 a été vaincue, son âme a survécu, et ce qui s'est passé en Autriche jusqu'à nos jours a ses racines en elle.

1202. — *Séance du 8 avril 1948.*

« La Paix du Roi » de 386 av. J.-C. et l'Acte de Médiation de 1803, une analogie historique, par M. Victor MARTIN.

Quoi qu'on dise, des événements peuvent se reproduire assez semblables au cours des siècles, et leur comparaison peut être fructueuse pour la science historique. M. le professeur Victor Martin, en rapprochant de l'Acte de Médiation de 1803 la « Paix du Roi » de 386 avant J.-C., l'a placée sous son vrai jour, ce que les historiens modernes n'avaient su faire jusqu'à maintenant. Cette paix, désignée dans l'antiquité aussi sous le nom d'Antalcidas et autrement encore, intéresse deux entités politiques tout à fait dissemblables. L'une est la Perse, monarchie absolue. L'autre, une par sa civilisation, est la Grèce, pluralité d'Etats souverains et indépendants, formant des alliances éphémères qu'ils dénouent et renouent différemment ; deux pôles les cristallisent, Athènes et Sparte qui divisent le monde grec en deux groupes hostiles recherchant l'un et l'autre l'appui de la Perse. En 404 Sparte s'assure l'hégémonie ; cette position à la tête de l'hellénisme fait d'elle l'adversaire du Grand Roi. Athènes se rapproche de lui ; Sparte, alors, lui envoie des négociateurs. Artaxerxès convoque tous les Etats grecs pour « prendre connaissance de la paix que le Roi leur envoyait ». Ils se réunissent à Sardes. Le traité est accompagné d'une lettre du roi, impérative et comminatoire, menaçant les récalcitrants d'intervention militaire. La ratification a lieu un peu plus tard à Sparte dans un second congrès purement grec. Nous pouvons reconstituer les stipulations de ce pacte : observation de la paix et renonciation à la guerre par les contractants, proclamation de leur autonomie et garantie de l'intégrité du territoire traditionnel de chacun, liberté des mers, et très probablement indication des limites de l'aire à laquelle s'applique cet acte. Les historiens modernes se sont demandé si le roi est participant ou garant. Ni l'un ni l'autre, car il impose sa volonté et en outre, prétendant à la domination mondiale, il ne conclut jamais de véritables traités. Le Grand Roi a atteint son but : replacer sous sa souveraineté les cités grecques d'Asie mineure avec l'accord de l'ensemble des Grecs et établir « la paix commune » (*koinè eirènè*) à toute la Grèce, pour lui précieux réservoir de mercenaires.

En 1803, se retrouvent plusieurs des éléments essentiels caractérisant l'époque qui vient d'être évoquée. La Suisse est divisée entre deux partis luttant par les armes. La France est grandement intéressée à son sort, car notre pays occupe une position stratégique dont elle veut être maîtresse et peut lui être un réservoir de troupes capitulées. Aussi, le 30 sept. 1802, Bonaparte lance une proclamation imposant sa médiation et ordonnant l'envoi à Paris dans les

cinq jours de délégués pour former une Consulta, cela entouré de menaces peu voilées. Le 19 février 1803, la Consulta suisse reçoit, avec les constitutions des 19 Etats élaborées par elle, l'Acte de Médiation et pacte fédéral que Bonaparte avait préparé à lui seul dans le secret. (Le détachement du Valais est confirmé par prétériton : il n'y a pas de constitution valaisanne.) L'Acte est établi dans l'intérêt de la France ; mais il n'y est fait qu'une allusion indirecte. Cependant Bonaparte a fait franchir à la Suisse un pas utile à l'Etat fédératif. La Grèce antique, elle, n'a pu profiter de la Paix ordonnée par le Grand Roi, et n'est jamais parvenue à former une confédération générale et perpétuelle.

Les relations ecclésiastiques entre Genève et la Grande-Bretagne au XVII^e siècle, par M. Pierre BERTRAND.

M. Bertrand présente, en raccourci, quelques points concernant ces relations. Elles sont établies par la correspondance qui se fait entre la Compagnie des pasteurs et plusieurs des autorités religieuses du royaume, surtout en temps de crise, et aussi par des lettres qui s'échangent entre ecclésiastiques et laïcs genevois, anglais et écossais. La situation se tend quand le mouvement épiscopalien et ritualiste anglican l'emporte sur les Presbytériens, à cause de la position théologique de l'Eglise de Genève. En 1637, un Genevois habitant en Angleterre n'avertit-il pas que « les Genevois sont diffamés » et mal vus en ce pays car on y dit qu'à Genève on n'admet pas l'autorité des rois et des princes. Aussi la Compagnie des pasteurs décide d'envoyer à des amis anglais une lettre qui puisse être mise sous les yeux du roi. Plusieurs fois les Presbytériens cherchent à obtenir de Genève des déclarations en leur faveur ; mais, prudente, la Compagnie se refuse d'envoyer des textes trop précis. Néanmoins, sans ambage cette fois, elle marquera sa désapprobation pour les Indépendants de Cromwell qui ne reconnaissent pas l'autorité des synodes.

1203. — *Séance du 22 avril 1948.*

En feuilletant les Registres de la Compagnie des Pasteurs, par M. Jean-P. FERRIER.

Ces Registres sont une précieuse source pour la connaissance de la vie dans notre cité. Car sous l'Ancien Régime l'action reconnue à l'autorité religieuse et ecclésiastique s'étendait très largement à toute la vie individuelle et collective : les mœurs, la bienfaisance, l'Hôpital, les prisons, l'imprimerie et la librairie, l'instruction publique. Mais, en général, la Vénérable Compagnie ne pouvait que faire des « remontrances » aux Conseils, c'est-à-dire des propositions ou des reproches. M. Ferrier, en feuilletant les Registres de la Compa-

gnie, a retenu des fragments qui montrent ses interventions variées et multiples dans la vie intime et publique de nos ancêtres. La surveillance des mœurs lui donnait fort à faire. Ainsi en 1603 la foire et vogue de Presinge, qui attire les gens de la ville autant que les campagnards, l'inquiète à cause de « l'horrible idolâtrie, danse, ivrognerie, paillardise et batterie », et en 1651, ce sont les amoureux qui se promènent sur la Treille jusque tard dans la nuit. La conduite des écoliers en classe et hors du Collège lui cause de nombreux soucis : mais la Compagnie ne put obtenir un fouetteur. En 1635, le Conseil refuse d'établir des écoles à la campagne ; elles ne seront introduites qu'au début du XVIII^e siècle. La publication d'un roman comme l'Astrée ou le débit d'un traité de Spinoza ne lui plaisent point. Si la Compagnie tranche elle-même les cas de conscience qui se présentent à ses membres, on lui en propose de l'étranger comme le firent le synode des Vallées Vaudoises et une princesse de Holstein.

Simon L'Huillier, 1750-1840, recteur de l'Académie. Le savant et le député aux Conseils, par M. Louis GROSGURIN.

Elève de Louis Bertrand et de Georges Lesage, puis précepteur à Varsovie, L'Huillier remporte le prix dans le concours ouvert par l'Académie de Berlin sur « *L'infini en mathématiques* ». Dans cette œuvre maîtresse, il concilie les méthodes des Anciens et le calcul différentiel, non sans critiquer Fontenelle et Euler sur leur conception de l'infini, qu'il juge inaccessible à l'entendement humain. De retour à Genève dès 1795, il succède à Bertrand dans la chaire de mathématiques « sublimes » à l'Académie, dont il fut aussi recteur. Comme membre des Conseils il s'intéresse au système d'élections de Condorcet, aux illettrés, à l'échec du système métrique à Genève, au projet — sans lendemain — d'un monument des victimes de la Terreur.

Les personnalités de Bertrand, de Lesage et de L'Huillier ont entre elles des affinités profondes ; il y a dans leurs œuvres cette affabilité humaniste qui, au lieu d'exposer froidement, a le goût de la mesure et invite à juger. Arago, voici plus d'un siècle, a dit à quels excès les mathématiques, par leur nature même, peuvent se prêter dans l'enseignement. C'est ce qu'ils surent éviter.

1204. — *Séance du 13 mai 1948.*

Une annexion manquée de la Savoie à la France en 1848 : l'expédition des « Voraces » et ses répercussions diplomatiques (avec projections lumineuses), par M. Paul GUICHONNET.

Paraîtra dans le volume de Mélanges historiques consacrés aux événements de 1848, publié par l'« Istituto per la storia del Risorgimento italiano » à Rome.

Excursion archéologique du jeudi 6 mai 1948 (Ascension).

Sous la conduite de M.-Louis Blondel, une soixantaine de participants visitèrent La Rochette, l'abbaye du Petit-Lieu et les Allinges. Après avoir déjeuné à Thonon, ils revinrent par le château de Brens et celui d'Yvoire où le baron d'Yvoire voulut bien faire les honneurs de sa demeure.

1205. — *Séance du 11 novembre 1948.*

La famille du peintre Conrad Witz à Genève, par M. Louis BLONDEL.

L'exploration des Archives a donné à M. Blondel de nouveaux renseignements sur ce peintre et sa famille. Ce nom, latinisé en Sapiensis et francisé en Sage, paraît dans notre région dès 1440. Jean Witz, originaire d'une ville de Bavière ou de la Souabe, est reçu bourgeois de Genève en 1454, après avoir travaillé à Chambéry pour le duc de Savoie. Il est chargé plus tard de la réparation des verrières de l'Evêché, puis des vitraux de Saint-Pierre. En 1477, Jean-Pierre Sapiensis, citoyen, reçoit le même mandat ; c'est certainement son fils. Tous deux sont à la fois peintres, peintres-verriers et orfèvres, comme le sera Pétrequin Sage qui succédera à son père et meurt entre 1503 et 1509. Jean est très probablement un frère de Conrad Witz, venu d'Allemagne, bourgeois de Bâle et mort en 1448 ; le retable peint par Conrad fut placé le 20 février 1444 au maître autel, dédié à saint Pierre, dans la cathédrale, comme l'a prouvé M. Blondel, et non dans la chapelle des Macchabées.

Les dernières années de Théodore de Bèze, par M. Paul-F. GEISENDORF.

Forme un chapitre de son ouvrage à paraître sous le titre de *Théodore de Bèze*.

1206. — *Séance du 25 novembre 1948.*

De Genève à Dordrecht avec Théodore Tronchin, 1618-1619, par M. Fréd. GARDY.

Au début du XVII^e siècle, les Provinces-Unies des Pays-Bas étaient déchirées par des dissensions politico-religieuses. Sur le terrain politique, deux hommes d'Etat s'affrontaient : le stathouder Maurice de Nassau et le Grand-Pensionnaire Barneveld. Sur le terrain religieux, deux factions se déchiraient : les Arminiens, désignés généralement sous l'appellation de Remontrants, disciples d'Ar-

minius, théologien libéral, adversaire de la prédestination, et les Gomaristes, disciples de Gomar, représentant de l'orthodoxie calviniste la plus stricte. Les premiers étaient soutenus par Barneveld, les seconds par Maurice.

Pour écraser les Arminiens, les Etats Généraux décrétèrent la réunion d'un Synode national, convoqué à Dordrecht pour le mois de novembre 1618. Les représentants de diverses Eglises réformées y furent convoqués ; entre autres, l'Eglise de Genève fut invitée à y envoyer deux délégués. Théodore Tronchin et Jean Diodati, tous deux professeurs à l'Académie, furent désignés à cet effet.

Les archives Tronchin nous ont conservé les comptes du voyage des deux envoyés et de leur séjour à Dordrecht, ainsi que de copieuses notes prises par Th. Tronchin. Les délégués genevois appuyèrent la grande majorité des députés au Synode, qui, après plusieurs mois de discussion, condamnèrent la doctrine d'Arminius, tandis que Maurice faisait juger et exécuter Barneveld.

Les délégués genevois avaient été chargés en outre d'une mission diplomatique par la Seigneurie de Genève, consistant à obtenir des Etats de Hollande et de Frise qu'ils renoncent à réclamer le remboursement des sommes prêtées par eux à Genève à la fin du siècle précédent.

Les lettres échangées par Th. Tronchin avec sa femme pendant son absence ajoutent une note familiale au récit de ces événements.

Evasions alpines, 1943-1944 ; par M^{lle} Claire Eliane ENGEL.

Publié dans *La Patrie suisse*, 55^{me} année, n° 51, 18 décembre 1948, p. 1615-1618.

1207. — *Séance du 9 décembre 1948.*

Le problème des origines de la Restauration genevoise, 1813 ; par M. Paul-E. MARTIN.

M. Paul-E. Martin présente le résultat de diverses recherches entreprises dans le but de contrôler et de compléter la version des événements qui ont précédé la proclamation du gouvernement provisoire du 31 décembre 1813, telle qu'elle a été proposée, sur la base notamment d'un passage du journal d'Augustin de Candolle, par Charles Borgeaud, en 1915 ¹.

¹ Charles BORGEAUD, *La chute, la restauration de la République de Genève et son entrée dans la Confédération suisse, 1798-1815*, dans *M.D.G.* 4^o, t. IV, (1915), p. 186-189.

Bien que l'archiviste Louis Sordet dans ses *Annales genevoises* manuscrites ait fait aussi mention d'un projet d'arrestation de l'ancien syndic Ami Lullin durant l'été 1813, aucun document contemporain n'est venu jusqu'ici confirmer cette indication.

Le nom de *Comité autrichien* donné au futur Comité d'indépendance s'explique-t-il par les relations de ses membres avec les *Unbedingten* bernois du Comité dit de Waldshut ? Il est bien possible que des relations personnelles et des correspondances aient existé entre les patriotes genevois et les patriciens bernois. Mais la véritable activité du *Comité viennois* ne commence qu'à la fin de novembre 1813. En conséquence l'épithète de *Comité autrichien* employée par Augustin de Candolle ne trouve pas là son explication ¹.

Quant à la mission du comte Louis de Senfft-Pilsach en Suisse, elle ne débute à Berne que le 19 décembre 1813 et peut difficilement être mise en relation avec les débuts du *Comité d'indépendance* de Genève ². Il est vrai que Senfft-Pilsach a séjourné à Lausanne et à Genève dès août 1813. Mais en ce moment il est ministre saxon en disponibilité et affiche des sentiments bonapartistes ³.

Il ne paraît pas d'autre part que le comte saxon passé au service de Metternich ait été en relation de connaissance, lors de sa mission en Suisse, avec des Genevois membres du *Comité d'indépendance*. Les lettres de l'agent anglais Georges Mills et la démarche de Ferdinand de Rovérea mandaté par le général de Bubna auprès de certains Genevois établissent vraisemblablement le contraire ⁴.

Toutefois les rapprochements ingénieux de Charles Borgeaud ont mérité de provoquer de nouvelles recherches sur les origines de la Restauration genevoise. Ces recherches doivent porter tout d'abord sur les fonds du Département du Léman aux Archives nationales de France. M^{lle} Mathilde Imperatori s'est chargée de ce travail et a procédé au dépouillement des séries F.l.c. III Léman 2 et F.c.b. II Léman 2 Administration générale, F 7 8456, 8457, 8459 Police générale, BB 18 421 Division criminelle, A. F 4 1525-1533 Secrétairerie d'Etat, Bulletin de Police. Elle a par ses analyses complété le dossier constitué par M. Edouard Chapuisat sous le titre de *Genève et le*

¹ Wilhelm OECHSLI, *Geschichte der Schweiz im Neunzehnten Jahrhundert*, Bd. II (Leipzig, 1913), p. 25-30 et 66 ; HILTY dans : *Politisches Jahrbuch*, 1886, p. 182-185 ; William MARTIN, *La Suisse et l'Europe, 1813-1814* (Genève, 1931), p. 69.

² Wilhelm OECHSLI, *Geschichte der Schweiz...*, p. 66-67 ; William MARTIN, *La Suisse et l'Europe*, p. 94-183 ; Hugo VON HAAN, dans : *R.H.S.*, 6^e année, 1926, p. 353-367.

³ William MARTIN, *op. cit.*, p. 94 ; L. VULLIEMIN, *Histoire de la Confédération suisse*, t. II (Lausanne, 1876), p. 323.

⁴ Otto KARMIN, dans : *Indicateur suisse*, 1919, p. 363-367 ; ROVÉREA, *Mémoires*, t. IV, p. 193-196.

*préfet Capelle*¹. Dès le mois de novembre, le préfet Capelle signale au ministre l'effet des mauvaises nouvelles de la guerre sur la population. Le 23 décembre, il craint que la population séditieuse ne trouble l'ordre. Mais le 24 décembre, il déclare que les bons citoyens se sont armés pour contenir les factieux. Aucune allusion ne se trouve dans ses lettres à un mouvement clandestin de restauration et à un Comité dit autrichien.

Dans une lettre adressée au ministre de la guerre et publiée par Albert Du Casse², le préfet Capelle, le 21 décembre 1813, annonce qu'un projet de restauration de l'indépendance de Genève a tourné toutes les têtes. Ce projet vient de promesses exprimées dans des lettres de Genevois expatriés depuis longtemps et qui se trouvent au service des Puissances coalisées. Il est impossible, au moment où le préfet écrit, de procéder à un désarmement de la population genevoise. Ce serait provoquer une sédition « que nous n'aurions pas les moyens de contenir ». Il aurait été intéressant de retrouver d'autres lettres du préfet Capelle au ministre de la guerre, car sa lettre du 21 décembre fait allusion à une correspondance plus suivie. M. Jean-Charles Biaudet, chargé de cours à l'Université de Lausanne, a bien voulu profiter d'un séjour à Paris pour procéder à des recherches dans les fonds des Archives du Ministère de la guerre. Malheureusement la correspondance entre le ministre de la guerre Clarke et le préfet du Léman, le baron Capelle, est demeurée introuvable.

En conclusion M. Paul-E. Martin fait remarquer que l'enquête poursuivie pour confirmer les indications de Charles Borgeaud n'a pas donné de résultats positifs. On ne peut donc que s'en tenir aux données de ce que Charles Borgeaud appelle la version officielle de la Restauration genevoise selon laquelle l'activité du *Comité d'indépendance* ne commence qu'après la bataille de Leipzig, soit en novembre 1813, selon la lettre d'Ami Lullin à Du Roveray de mars 1814 (publiée par le journal *La Suisse*, du 31 décembre 1947) et une lettre de Saladin de Budé du 19 février 1817 à son oncle le général de Budé à Londres (Archives du château de Crans).

La fontaine de l'Escalade, par M. Jean-P. FERRIER.

Paraîtra dans le volume commémoratif du 350^{me} anniversaire de l'Escalade.

¹ Publié dans *B.I.G.*, t. XLIII (1919), p. 199-243.

² *Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en 1814*, (Paris, 1849), p. 14-16.

« Le Mariage de Figaro », de François Vernes, par M. Albert CHOISY.

Cette note rectifie un article paru dans le *Journal de Genève* du 30 novembre. En 1784, l'année même où *Le Mariage de Figaro* fut représenté pour la première fois, parut sous le même titre une comédie en 3 actes, sans autre rapport avec la pièce de Beaumarchais que les noms de deux personnages, Figaro et Rosine, présentés d'une toute autre manière. Senebier l'a faussement attribuée à un Jacob Vernes fils, qui n'a jamais existé, et ainsi a induit en erreur plusieurs historiens comme Haag, Montet et Larousse. Cette comédie est en réalité une œuvre de jeunesse de François Vernes-de Luze, né en 1765 et dont les nombreux romans, contes, poésies, pièces de théâtre et voyages sentimentaux ont eu à son époque un succès marqué par des rééditions et des traductions.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1948

Recettes

Cotisations 1948 et arriérées	Fr. 2.055,—
Revenus ordinaires	» 404,10
Revenus du Fonds Gillet-Brez attribués au Compte des publications.	» 669,90
	<u>Fr. 3.129,—</u>

Dépenses

Frais généraux : séances et frais divers	Fr. 801,15
Publications : attribution des revenus du Fonds Gillet-Brez	» 669,90
Déficit du compte des publications	» 1.101,—
Bibliothèque : frais de l'année	» 235,80
Boni de l'exercice 1948.	<u>Fr. 321,15</u>
Total pour balance	<u>Fr. 3.129,—</u>